

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 04/10/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juillet 2024

N°41-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 8 Absents : 1

Représentés : 0 Pour : 8

Contre : 0 Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-trois juillet à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,
Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
 KROGSDAHL A, STEHLE C
Absents : NICAISE V.
Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Attribution d'une subvention au CIMM
Dans le cadre du festival les Marteaux de Gellone 2024

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Le Centre International de Musiques Médiévales (CIMM) est le porteur de projet du festival Les Marteaux de Gellone qui s'est déroulé sur notre commune du 15 au 26 mai 2024

Le CIMM est une association artistique loi 1901, elle est dédiée à la création, la diffusion, la formation et la recherche dans le domaine des musiques médiévales et de la facture instrumentale.

Le festival Les Marteaux de Gellone - Fabrique de musiques médiévales est un florilège d'artistes qui, ensemble, donnent à découvrir une vision du monde médiéval à travers la musique et l'artisanat d'art.

Depuis 2017, ce festival annuel associe des concerts dans l'Abbaye de Gellone, de la musique de rue, un salon d'archéo-luthiers, un atelier de facture instrumentale ainsi que des journées d'études. Cette année un bal traditionnel est venu clore l'événement. Cette 7e édition du festival a rencontré un réel succès. Convivial, le festival a permis au public de rencontrer l'ensemble des artistes et des chercheurs.

Or le festival subit la baisse généralisée des subventions des collectivités territoriales, mettant en péril sa viabilité.

Selon le dossier de demande de subvention déposé le 08/07/2024 par le CIMM le montant sollicité à la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT s'élève à 3000 €.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré

Accepte de subventionner Le CIMM dans le cadre du festival Les Marteaux de Gellone à hauteur de **2.500.€.**

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

Le / La secrétaire de séance,



[Handwritten signature of the Mayor]

[Handwritten signature of the Secretary of the Meeting]